

« L'hypercorrection¹ »

Michel Francard

Le concept d'hypercorrection a été traditionnellement associé à des considérations de type diachronique. Dans ce contexte, il désigne le processus par lequel certains locuteurs lettrés créent, à rebours de l'évolution attendue, des formes linguistiques qu'ils considèrent comme plus conformes à un modèle intériorisé. De nombreuses illustrations nous sont fournies par les modifications graphiques proposées à la Renaissance pour rapprocher les formes de leur étymon – réel ou supposé. Si la réintroduction d'un *p-* dans la graphie du mot *temps* est conforme à l'étymon latin *tempus*, la graphie de *poïds* est, quant à elle, due à un rapprochement indu du latin *pondus*, puisque le mot dérive en réalité du latin *pensum*.

Des phénomènes de même nature peuvent également être observés dans le domaine de la prononciation. En ancien français, l'ouverture du groupe [r] en [ar] était caractéristique de la langue populaire (cf. latin *derbita* > *dartre* ; fq. **herda* > *harde* etc.) mais les lettrés ont réussi à limiter l'extension du phénomène dans la langue cultivée. Cette réaction des lettrés a même touché indûment des mots où le [ar] était primitif, d'où des formes modernes comme *gerbe* (< fq **garba*, a.fr *jarbe*) *serpe* (< lat. **sarpa*, a.fr *sarpe*), etc.

Les sociolinguistes exploitent aujourd'hui le concept d'hypercorrection (et son contraire l'hypocorrection) pour rendre compte d'une propension de certains locuteurs à produire des formes qu'ils veulent conformes à un usage socialement légitimé, mais qui en réalité s'en écarte. Les exemples sont nombreux et relèvent de domaines linguistiques variés. Au rang des hypercorrectismes syntaxiques observés fréquemment chez des locuteurs francophones, citons par exemple l'emploi abusif du pronom relatif *dont* (caricaturé par certains auteurs qui placent volontiers le redondant *dont auquel* dans la bouche de pandores bornés), forme censée appartenir à un °registre « formel ». Ou, au plan phonétique, la tendance de certains locuteurs à multiplier les liaisons (quitte à commettre l'un ou l'autre cuir...), la réalisation de nombreuses liaisons facultatives étant associée à un registre « soigné ». Ou encore, du côté du lexique, l'emploi de mots châtiés ou vieilliss, que leur caractère précieux ou suranné place en marge de la °légitimité linguistique escomptée.

La forme écrite des mots génère aussi de nombreuses hypercorrections de prononciation dans la bouche de locuteurs soucieux d'assurer un maximum de conformité entre leur usage oral et l'orthographe. Réintroduction de consonnes depuis longtemps amuïes (comme dans *dompter*, *sculpteur*, etc.), allongement de la durée consonantique dans des mots savants dont les géminées avaient été réduites dès l'ancien ou le moyen français (*addition*, *grammaire*, *syllabe*, etc.) et autres « cas tératologiques » (Saussure) illustre le °prestige exercé par l'écrit sur de nombreux locuteurs francophones.

L'hypercorrection peut également être le fait de locuteurs pratiquant une variété °topolectale, mais soucieux de produire des formes « standards ». Ainsi, des locuteurs en contact avec des parlers wallon produisent une finale en [-ij] dans le mot *tranquille*, croyant que la finale graphique *-ille* se prononce toujours [ij]. Il y a là hypercorrectisme dans la mesure où ces locuteurs associent la finale [-ij] au français standard [voir *Langue standard*, *Norme*], pour l'opposer à la finale [ij], stigmatisée parce qu'elle apparaît dans les formes wallones

¹ Extrait de Francard Michel, L'hypercorrection, MOREAU Marie-Louise (dir.), 1997, Sociolinguistique : concepts de base, Flammarion, Paris, pp.158-160.

correspondantes (ainsi à *famille, pastille, vanille* correspondent les mots wallons *famile, pastile, vanile* dont la forme orale se termine par [il]).

On peut également considérer comme une forme d'hypercorrectisme le rejet des variantes topolectales considérées à tort comme « °emprunts » à des langues en °contact, et, de ce fait, écartées par certains puristes au profit d'autres formes du français de référence : tel le prétendu anglicisme *trafic* auquel certains Québécois recommandent de substituer *circulation*.

Tous ces exemples montrent que l'hypercorrection est liée à la volonté qu'ont les locuteurs de produire des formes qu'ils jugent « °prestigieuses », volonté contrecarrée par leur maîtrise insuffisante de la variété légitime. Il y a là une tension que l'on associe généralement au sentiment d'°insécurité linguistique, et qui caractérise effectivement la petite bourgeoisie. Chez ces locuteurs, l'hypercorrection dévoile une stratégie consciente d'appropriation d'une légitimité linguistique et sociale qui est l'apanage des °classes supérieures.

Comme le fait remarquer P. Bourdieu² (1985 : 54-55), cette stratégie de la petite bourgeoisie « ne peut que susciter de nouvelles stratégies de distinction chez les détenteurs des marques distinctives socialement reconnue comme distinguées. » L'une de ces stratégies est de se démarquer des locuteurs qui veulent « en faire trop » en pratiquant « l'hypocorrection contrôlée qui associe le relâchement assuré et l'ignorance souveraine des règles pointilleuses à l'exhibition d'aisance sur les terrains les plus périlleux. » La légitimité des productions langagières n'a rien d'intrinsèquement linguistique : elle obéit aux règles d'un °marché linguistique dominé par les détenteurs du capital symbolique.

Signalons enfin que des locuteurs placés dans des conditions d'apprentissage linguistique – d'une langue maternelle (pour les enfants) ou d'une °langue étrangère – produisent également des formes orales et écrites que l'on peut assimiler à de l'hypercorrectisme. Les mécanismes, bien connus en français parlé, de réductions des groupes consonantiques en finale de mot (à la pause) et d'assourdissement des consonnes sonores dans le même contexte amènent certains (qui ne sont pas exclusivement des apprenants...) à produire des formes comme *vende* (pour *vente*), *centripède* (pour *centripète*), ou même comme le célèbre *pédéraste* du président du tribunal où se déroulait le procès de Verlaine.

² BOURDIEU Pierre, 1982, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Fayard, Paris, 243 pages.